

Ministry of Education  
Early Years and Child Care Division  
315 Front Street West, 11<sup>th</sup>  
floor Toronto ON M5V 3A4

Ministère de l'Éducation  
Division de la petite enfance et  
de la garde d'enfants  
315, rue Front Ouest, 11<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ontario) M5V 3A4

Ontario 

**DESTINATAIRES :** Gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR)  
Conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS)

**EXPÉDITRICE :** Holly Moran  
Sous-ministre adjointe  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

**DATE :** 5 décembre 2022

**OBJET :** Financement pour la petite enfance et la garde d'enfants de 2023

---

Nous vous remercions pour votre leadership et votre engagement continus afin de veiller à ce que les familles de travailleurs en Ontario aient accès à des services de garde d'enfants sécuritaires, abordables et de qualité.

Pour soutenir la planification municipale en 2023, je suis heureuse de fournir ce qui suit :

- les allocations de financement de 2023 pour les services de garde d'enfants, les centres pour l'enfant et la famille ON y va et le SPAGJE
- la *Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants et des Centres pour l'enfant et la famille ON y va de l'Ontario (2023)* (la « ligne directrice »)
- les *Lignes directrices sur le Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants* (les « lignes directrices sur le SPAGJE »).
- l'entente de paiement de transfert (EPT) pour les services de garde d'enfants, les centres pour l'enfant et la famille ON y va et le SPAGJE (sous pli séparé)

Les GSMR et les CADSS recevront une nouvelle EPT de cinq ans qui remplacera l'EPT de 2018 pour les services de garde d'enfants et les centres pour l'enfant et la famille ON y va. Cette EPT combinera les allocations et les exigences en matière de financement pour les services de garde d'enfants, les centres pour l'enfant et la famille ON y va et le SPAGJE.

La formule de financement pour les services de garde d'enfants et le financement annuel actuel des services de garde d'enfants resteront en grande partie inchangés en 2023, offrant une stabilité et une constance pour soutenir le secteur dans les efforts de

transformation visant à mettre en œuvre le SPAGJE. Les allocations de financement destinées à soutenir la mise en œuvre du SPAGJE s'ajouteront au financement annuel actuel et reposeront sur des structures et des processus de financement semblables à ceux déjà en place.

## **Investissements**

Les investissements offerts par le gouvernement de l'Ontario et le gouvernement du Canada totaliseront plus de 3,9 milliards de dollars en 2023. Le financement appuiera la mise en œuvre de réductions de frais, de soutien à la main-d'œuvre et d'autres mesures. Ces investissements représentent une augmentation de 1,28 milliard de dollars ou 44 % par rapport à l'année civile 2022.

Cet investissement comprend également un montant supplémentaire de 24 millions de dollars par l'intermédiaire de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants renouvelé pour appuyer la prestation du programme de garde d'enfants et de la petite enfance. Une subvention de transition ponctuelle de 85,5 millions de dollars est également inclus afin d'aider à compenser et à atténuer les répercussions découlant des modifications du financement administratif et à assurer une stabilité dans le secteur pendant que le ministère continue d'élaborer la nouvelle formule de financement pour les services de garde d'enfants.

## **Financement – Services de garde d'enfants**

Un montant de 1,68 milliard de dollars est investi pour les services de garde d'enfants, dont :

- 1,23 milliard de dollars au titre de l'allocation générale et du plan d'expansion des services de garde d'enfants;
- 26 millions de dollars en financement de base pour les services de garde d'enfants en milieu familial agréés;
- 143 millions de dollars au titre du financement de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants;
- 203 millions de dollars au titre du financement de la Subvention pour l'augmentation salariale et la Subvention d'aide aux services de garde en milieu familial; et
- 85,5 millions de dollars au titre d'une subvention de transition ponctuelle.

## **Financement – Centres pour l'enfant et les familles ON y va**

Un montant de 159 millions de dollars est investi dans les centres ON y va, dont :

- 101 millions de dollars au titre de l'allocation provinciale; et
- 58 millions de dollars au titre du financement de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

## **Financement – SPAGJE**

Plus de 2 milliards de dollars sont investis dans le SPAGJE, dont :

- 2 milliards de dollars pour la réduction des frais et la rémunération de la main-d'œuvre; et
- 26 millions de dollars pour l'administration du SPAGJE afin de soutenir les GSMR et les CADSS.

## **Autres investissements**

- 25,5 millions de dollars en financement de fonctionnement continu pour soutenir les programmes pour la garde d'enfants et pour l'enfant et la famille gérés par un organisme autochtone hors réserve dans le cadre d'un financement de fonctionnement continu; et
- 9 millions de dollars sur trois ans, de 2022-2023 à 2024-2025, pour fournir des connexions et un soutien en matière de santé mentale aux enfants et aux familles.

## **Modifications importantes pour 2023**

### **GÉNÉRAL**

#### **A. Retenus sur les allocations**

Le ministère introduit une retenue de 5 % sur les allocations de 2023 pour les services de garde d'enfants et la petite enfance, y compris le SPAGJE. La retenue sera ensuite libérée après examen du ministère dans le cadre du processus habituel de déclaration et de rapprochement des états financiers 2023. Les GSMR et les CADSS doivent informer le ministère si l'introduction de cette nouvelle politique pose des problèmes de flux de trésorerie.

### ***MODIFICATIONS AU FINANCEMENT DES SERVICES DE GARDE D'ENFANTS***

#### **B. Clarification**

Des modifications ont été apportées afin de supprimer la « réduction des frais » comme option de flexibilité de financement, car la réduction des frais relève maintenant du SPAGJE.

En guise de reconnaissance de l'engagement continu des peuples autochtones et à l'appui de la prestation des services gérés par un organisme autochtone, les honoraires des aînés autochtones sont considérés comme une dépense admissible pour les allocations au titre du programme pour la garde d'enfants et la petite enfance.

### **C. Financement pour l'administration**

En 2023, le ministère continuera de fournir une subvention de transition ponctuelle de 85,5 millions de dollars aux gestionnaires de système de services. Cette subvention de transition ponctuelle pourra toujours être utilisée pour offrir une compensation et une aide à la suite des modifications du financement administratif et assurer une stabilité dans le secteur pendant que le ministère continue d'élaborer la nouvelle formule de financement pour les services de garde d'enfants pour les années à venir.

Vous trouverez d'autres renseignements à la section 10 de la ligne directrice.

### **D. Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants (AGJE)**

Le calendrier budgétaire de 2023 comprend le financement au titre de l'AGJE pour l'entièreté de l'année civile 2023. Les GSMR et les CADSS verront leurs allocations de l'AGJE de 2023 augmenter par rapport à 2022, en fonction du financement supplémentaire au titre de l'AGJE accordé dans le cadre de l'accord renouvelé.

L'augmentation dans le cadre de l'AGJE pour les services de garde d'enfants et les centres ON y va de 2023 est fournie proportionnellement au financement de l'AGJE actuel. L'augmentation de ce financement en lien avec l'année civile 2023 équivaut à environ 24 millions de dollars pour les services de garde d'enfants et les centres pour l'enfant et les familles ON y va.

Vous trouverez d'autres renseignements à la section 7 de la ligne directrice.

### **E. Accord Canada-Ontario sur la main-d'œuvre en garde d'enfants et la petite enfance**

En 2022, les GSMR et les CADSS ont reçu un financement ponctuel de la main-d'œuvre pour la garde d'enfants et la petite enfance de 113,3 millions de dollars afin de soutenir la rétention et le recrutement d'une main d'œuvre de qualité pour les services de garde d'enfants et la petite enfance par l'intermédiaire de l'Accord Canada-Ontario sur la main-d'œuvre en garde d'enfants et la petite enfance avec le gouvernement fédéral. En 2023, les GSMR et les CADSS recevront près de 28 millions de dollars en financement continu décrit à l'annexe D3 de l'entente de services.

Veuillez passer en revue la section 8 pour connaître les paramètres de financement (y compris l'utilisation d'un maximum de 10 % à des fins administratives) et les exigences en matière de déclaration et de dépenses pour ce financement.

### **F. Mises à jour des objectifs des services contractuels de garde d'enfants**

#### ***Objectifs en matière d'allocation générale :***

En 2023, les GSMR et les CADSS devront respecter des objectifs de services en matière d'allocation générale en fonction des objectifs de 2022 (établis dans l'entente de paiement de transfert de 2022).

**Objectifs de l'AGJE :**

Les objectifs de l'AGJE de 2023 seront fondés sur les objectifs de l'AGJE de 2022 des GSMR et des CADSS mentionnés à l'annexe C signée. Ces objectifs seront rajustés proportionnellement pour tenir compte de l'augmentation de l'investissement de l'AGJE en 2023.

Comme mentionné précédemment, le ministère reconnaît que les objectifs de services contractuels sont fondés sur les impacts pré-opérationnels du système et les ramifications de la pandémie de la COVID-19. En raison des effets continus de la reprise de la COVID-19 dans le secteur de la garde d'enfants et de la petite enfance, le ministère ne percevra pas de pénalités liées aux objectifs de services contractuels pour l'année civile 2022. Il continuera de surveiller la situation et pourra apporter des changements aux objectifs de services contractuels au besoin en 2023.

Pour plus de renseignements, veuillez-vous référer à la section 3 de la ligne directrice.

***MODIFICATIONS AU FINANCEMENT DES CENTRES POUR L'ENFANT ET LA FAMILLE ON Y VA***

**G. Centres pour l'enfant et la famille ON y va et programmes et services de soutien**

Le ministère prolonge d'un an l'exemption de l'obligation pour les centres pour l'enfant et la famille ON y va d'embaucher au moins un EPEI dans chaque centre, en raison de la pénurie d'EPEI actuelle.

À compter de 2022-2023, le ministère offre également un financement de 9 millions de dollars sur trois ans pour les soutiens en santé mentale pour le secteur de la petite enfance et de la garde d'enfants et pour les familles et leurs enfants dans les centres pour l'enfant et la famille ON y va. Ce financement est attribué proportionnellement aux GSMR et CADSS et aux Premières Nations.

***MODIFICATIONS AU SPAGJE***

Suite à la note de service sur l'approche de financement du SPAGJE de 2023 publiée le 18 octobre 2022, les modifications ci-dessous ont été apportées à cette approche.

**H. Réduction des frais et modèle de remplacement des revenus**

Pour soutenir les économies continues pour les parents, et au fur et à mesure que la prochaine phase de réduction des frais est mise en œuvre, dès le 31 décembre, les titulaires de permis qui se sont inscrits au système et qui ont réduit leurs frais de 25 % en 2022 recevront un financement pour réduire leurs frais d'un autre 37 % jusqu'à un taux quotidien minimal de 12 \$ par jour. Un financement est offert pour assurer la continuité de l'approche de remplacement des revenus dans le cadre de la mise en œuvre de la réduction des frais et pour assurer un flux de revenus constant aux titulaires de permis. Des modifications réglementaires ont été apportées au [Règlement de l'Ontario 137/15](#) et au [Règlement de l'Ontario 138/15](#) en vertu de la [Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance](#) pour appuyer ces changements.

À titre de rappel, le financement au titre du SPAGJE est fourni aux GSMR et aux CADSS un mois à l'avance afin de s'assurer que des niveaux de trésorerie adéquats soient maintenus pour soutenir les titulaires de permis de services de garde d'enfants. Il est attendu que les GSMR et les CADSS collaborent avec les titulaires de permis dans le cadre de leur processus d'établissement du budget et des prévisions pour assurer un financement adéquat aux titulaires de permis et ainsi leur permettre de mettre en œuvre les exigences du SPAGJE.

Les GSMR et les CADSS continueront d'assumer un rôle essentiel de gestionnaires de système de services désignés pour la garde d'enfants et la petite enfance dont les responsabilités comprennent la planification et la mise en œuvre du SPAGJE. En 2023, le financement de l'administration du SPAGJE continuera d'être inclus dans l'entente de paiement de transfert pour aider à couvrir les coûts administratifs associés à la mise en œuvre du SPAGJE.

#### **I. Rajustements de l'indexation des coûts**

Les GSMR et les CADSS auront une certaine flexibilité dans leurs allocations pour soutenir l'augmentation des coûts pour les titulaires de permis au-delà du financement de remplacement des revenus accordé aux titulaires de permis. Le ministère prévoit un financement supplémentaire d'environ 130 millions de dollars pour l'indexation des coûts dans les allocations de 2023. Les GSMR et les CADSS devront fournir 2,75 % à tous les titulaires de permis inscrits à compter du 31 décembre 2022. Les répercussions de l'augmentation des coûts ne doivent pas empêcher la participation au SPAGJE. Consultez la section 7 des lignes directrices sur le SPAGJE de 2023 pour obtenir de plus amples renseignements.

#### **J. Places subventionnées et réduction des contributions parentales**

Afin d'appliquer une réduction des frais équitable pour les familles ayant droit à des places subventionnées en services de garde d'enfants, des modifications ont été apportées en vertu du Règlement de l'Ontario 138/15 exigeant que les GSMR et les CADSS réduisent les contributions parentales de 50 % pour les enfants admissibles.

De plus, conformément à 2022, le taux quotidien minimal de 12 \$ ne s'appliquera pas aux familles ayant droit à des places subventionnées. Le droit à la réduction des contributions parentales pour des places subventionnées dépendra de l'inscription de l'enfant admissible à un centre de garde d'enfants agréé ou à un fournisseur de services de garde d'enfants en milieu familial qui participe au SPAGJE.

#### **K. Rémunération de la main-d'œuvre**

Un financement sera accordé pour appuyer la rémunération de la main-d'œuvre pour les EPEI admissibles, qui recevront une augmentation annuelle de 1 \$ l'heure, jusqu'à un maximum de 25 \$ l'heure. Cette augmentation de 1 \$ l'heure sera calculée avant toute augmentation salariale de l'employeur. Dans le cadre de l'augmentation annuelle

de 1 \$ l'heure, tout membre du personnel du programme détenant le titre d'EPEI qui est au plancher salarial de 2022 recevra 19 \$ l'heure, et les superviseures et superviseurs de services de garde d'enfants détenant le titre d'EPEI ou les visiteuses et visiteurs de services de garde d'enfants en milieu familial détenant le titre d'EPEI recevront 21 \$ l'heure en 2023.

Dans la note de service publiée le 18 octobre 2022, le ministère a indiqué que l'augmentation annuelle serait de 1 \$ l'heure, déduction faite des augmentations des employeurs. Pour répondre aux préoccupations relatives à l'obstacle que constitue la faible rémunération pour le recrutement et la rétention d'EPEI, le ministère a révisé cette approche et décidé d'accorder une augmentation complète de 1 \$ l'heure au personnel admissible détenant le titre d'EPEI, jusqu'à un plafond de 25 \$. Le ministère accorde également du financement pour le montant total d'indexation des coûts équivalant à 2,75 % afin de soutenir les hausses de salaire générales, y compris les salaires de 25 \$ l'heure ou plus, et les autres augmentations de coûts non liées au personnel.

## **L. Compensation du salaire minimum**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2022, le taux de salaire minimum général en Ontario est passé de 15,00 \$ à 15,50 \$ l'heure. En réponse à ce changement, un financement est disponible par le biais de la compensation du salaire minimum du SPAGJE pour répondre aux pressions des employeurs. Pour être admissibles à une compensation du salaire minimum, les titulaires de permis doivent employer du personnel dans des postes qui gagnaient moins de 15,50 \$ de l'heure (sans compter la Subvention pour l'augmentation salariale) au 30 septembre 2022. Les postes créés après le 30 septembre 2022 ne sont pas admissibles à la compensation pour le salaire minimum.

## **Prochaines étapes**

Le ministère prévoit consulter les partenaires du secteur des services de garde d'enfants concernant d'autres priorités, dont le recrutement et la rétention du personnel, ainsi que l'élaboration d'un cadre pour l'accès et l'inclusion qui appuiera les priorités relatives à l'expansion des espaces et aux besoins des populations vulnérables et diverses. Ces consultations permettront de recueillir des informations et des commentaires importants de la part des partenaires du secteur des services de garde d'enfants et d'orienter la mise en œuvre future du SPAGJE.

Le ministère travaille à l'élaboration d'une nouvelle formule de financement des services de garde d'enfants qui vise à intégrer l'approche actuelle d'allocation des fonds pour les services de garde d'enfants au nouveau SPAGJE. La nouvelle formule de financement permettra d'améliorer la transparence et d'assurer la durabilité du financement. Le ministère a également l'intention de partager un document de consultation sur la formule de financement basée sur les coûts pour 2024 afin de recueillir les commentaires du secteur.

À titre de rappel, le flux de trésorerie pour le SPAGJE est fourni un mois à l'avance aux GSMR et aux CADSS (p. ex., financement pour janvier 2023 est fourni en décembre 2022 et a été inclus dans le cadre de l'EPT de 2022). Tout financement offert dans le cadre de l'EPT 2022, y compris pour janvier 2023, sera déclaré par les GSMR et les CADSS pour l'année 2022 dans le SIFE. Le ministère s'attend à ce que le financement pour janvier 2023 soit fourni aux titulaires de permis en temps opportun afin de soutenir la mise en œuvre des initiatives du SPAGJE, dont la réduction supplémentaire des frais qui sera en vigueur le 31 décembre 2022.

Nous vous remercions de votre soutien continu et des précieux commentaires que vous nous avez fournis au cours de la dernière année. Nous espérons que d'autres occasions de collaboration se présenteront pour soutenir le secteur, les enfants et les familles. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre conseillère ou conseiller pour la petite enfance ou votre analyste financier. Une liste des conseillères pour la petite enfance et des analystes financiers se trouvent sur le [site Web du ministère](#).

Cordialement,

*Original signé par*

Holly Moran  
Sous-ministre adjointe  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants  
Ministère de l'Éducation

c. c. Conseillères pour la petite enfance, Direction de l'intégration des programmes et des services pour la petite enfance et la garde d'enfants  
Analystes financiers, Direction de la responsabilité financière et de l'analyse des données

Pièces jointes:

- Ligne directrice sur la gestion et le financement des services de garde d'enfants et des Centres pour l'enfant et la famille ON y va de l'Ontario (2023) (la « ligne directrice »)
- Lignes directrices sur le Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants (les « lignes directrices sur le SPAGJE »)

## Annexe A – Allocations de 2023 pour les services de garde d'enfants

GSMR/CADSS	Allocation générale et plan d'expansion	Financement de base pour les services de garde en milieu familial agréés	AGJE	Augmentation salariale et la SASGMF	Administration de l'augmentation salariale et de la SASGMF	Subvention de transition ponctuelle	Financement total de 2023
Corporation de la ville de Brantford	9 126 763	276 000	1 165 864	1 693 976	37 715	646 567	12 946 885
Ville de Cornwall	8 708 005	82 800	1 108 647	923 745	28 688	597 915	11 449 800
Ville du Grand Sudbury	17 273 496	82 800	1 822 628	2 453 982	74 227	1 198 090	22 905 223
Ville de Hamilton	52 846 466	1 062 600	6 489 279	8 043 346	173 244	3 663 993	72 278 928
Corporation de la ville de Kawartha Lakes	5 592 631	–	727 602	782 322	12 787	374 924	7 490 266
Corporation de la ville de Kingston	9 796 154	124 200	1 234 407	2 051 745	48 969	691 338	13 946 813
Corporation de la ville de London	36 333 311	503 700	4 360 377	7 433 193	138 538	2 523 827	51 292 946
Ville d'Ottawa	89 056 946	5 637 300	9 992 487	17 315 818	427 663	6 559 356	128 989 570
Corporation de la ville de Peterborough	9 413 247	420 900	1 135 415	1 617 246	35 467	672 252	13 294 527
Corporation de la ville de St. Thomas	6 813 722	124 200	876 975	1 039 792	23 484	472 731	9 350 904
Corporation de la ville de Stratford	4 801 979	55 200	577 602	574 255	16 300	330 814	6 356 150
Ville de Toronto	352 916 564	5 927 100	41 053 204	42 629 943	1 026 399	24 262 441	467 815 651
Corporation de la ville de Windsor	33 057 378	255 300	4 149 983	5 132 145	120 513	2 277 593	44 992 912
Corporation du comté de Bruce	4 521 375	165 600	526 577	813 338	19 882	323 374	6 370 146
Corporation du comté de Dufferin	3 759 359	69 000	447 901	793 783	15 082	262 978	5 348 103
Corporation du comté de Grey	6 137 923	262 200	750 481	1 241 082	26 853	441 277	8 859 816
Corporation du comté de Hastings	9 448 337	289 800	1 217 205	1 457 072	30 635	661 204	13 104 253
Corporation du comté de Huron	3 935 532	103 500	474 914	639 342	14 097	275 634	5 443 019
Corporation du comté de Lambton	13 158 792	262 200	1 124 639	1 596 663	39 848	908 892	17 091 034
Comté de Lanark	4 644 761	269 100	595 524	825 900	19 385	337 569	6 692 239
Comté de Lennox et Addington	4 100 333	138 000	510 452	481 237	12 413	286 856	5 529 291
Comté de Northumberland	4 965 276	62 100	591 824	821 020	16 098	341 633	6 797 951
Comté d'Oxford	6 513 824	110 400	835 208	683 980	25 458	454 393	8 623 263
Comté de Renfrew	6 511 697	110 400	792 923	946 049	20 157	448 954	8 830 180
Comté de Simcoe	29 210 741	434 700	3 603 523	5 737 618	129 548	2 049 165	41 165 295
Comté de Wellington	15 095 994	262 200	1 638 337	2 269 753	47 707	1 042 190	20 356 181
Municipalité de district de Muskoka	4 032 912	103 500	521 388	487 107	12 932	280 774	5 438 613
Corporation de la municipalité de Chatham-Kent	12 633 111	–	1 079 135	1 272 777	27 809	845 834	15 858 666
Corporation du comté de Norfolk	6 582 196	103 500	853 262	813 007	14 523	447 439	8 813 927
Municipalité régionale de Durham	45 688 270	565 800	5 093 210	11 384 624	206 003	3 201 072	66 138 979
Municipalité régionale de Halton	34 588 450	552 000	3 860 900	11 771 714	264 648	2 540 081	53 577 793

GSMR/CADSS	Allocation générale et plan d'expansion	Financement de base pour les services de garde en milieu familial agréés	AGJE	Augmentation salariale et la SASGMF	Administration de l'augmentation salariale et de la SASGMF	Subvention de transition ponctuelle	Financement total de 2023
Municipalité régionale de Niagara	31 963 872	476 100	3 617 248	4 648 461	125 170	2 225 742	43 056 593
Municipalité régionale de Peel	127 844 409	2 277 000	15 487 124	18 953 608	358 473	8 784 165	173 704 779
Municipalité régionale de Waterloo	38 613 750	2 566 800	4 379 695	6 625 142	168 830	2 835 376	55 189 593
Municipalité régionale de York	95 807 207	662 400	11 120 600	23 694 245	477 074	6 723 726	138 485 252
Comtés unis de Leeds et Grenville	5 842 227	75 900	746 523	1 241 599	27 590	410 803	8 344 642
Comtés unis de Prescott et Russell	6 726 103	186 300	849 597	1 439 107	33 790	481 386	9 716 283
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	4 515 682	–	506 827	383 196	14 300	300 595	5 720 600
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	8 972 668	117 300	1 068 991	905 394	24 432	592 711	11 681 496
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	8 668 803	248 400	1 041 490	1 444 375	31 692	605 748	12 040 508
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	4 854 482	165 600	583 977	220 112	10 358	332 469	6 166 998
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste. Marie	6 436 864	165 600	755 679	869 126	20 671	438 449	8 686 389
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	6 229 165	131 100	632 369	604 506	12 679	421 811	8 031 630
Conseil des services du district de Kenora	6 697 964	–	708 737	192 051	14 935	432 293	8 045 980
Conseil d'administration des services sociaux du district de Manitoulin-Sudbury	6 378 476	27 600	602 616	341 882	6 767	414 902	7 772 243
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	3 497 313	–	376 557	182 358	3 058	228 702	4 287 988
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	12 699 898	82 800	1 497 124	1 218 236	34 705	849 964	16 382 727
<b>TOTAL PROVINCIAL</b>	<b>1 227 014 428</b>	<b>25 599 000</b>	<b>143 187 027</b>	<b>198 690 972</b>	<b>4 471 596</b>	<b>85 500 000</b>	<b>1 684 463 025</b>

## Allocations de 2023 pour les centres ON y va

GSMR/CADSS	Centres ON y va (provincial)	AGJE	Santé mentale de 2023	Financement total de 2023
Corporation de la ville de Brantford	1 432 827	816 674	39 345	2 288 846
Ville de Cornwall	1 163 873	663 377	31 960	1 859 210
Ville du Grand Sudbury	2 334 900	1 330 831	64 116	3 729 847
Ville de Hamilton	4 164 475	2 373 640	114 356	6 652 471
Corporation de la ville de Kawartha Lakes	779 879	444 510	21 415	1 245 804
Corporation de la ville de Kingston	2 002 192	1 141 197	54 980	3 198 369
Corporation de la ville de London	2 736 837	1 559 924	75 154	4 371 915
Ville d'Ottawa	6 984 799	3 981 150	191 803	11 157 752
Corporation de la ville de Peterborough	903 198	514 798	24 802	1 442 798
Corporation de la ville de St. Thomas	792 933	451 951	21 774	1 266 658
Corporation de la ville de Stratford	645 691	368 026	17 731	1 031 448
Ville de Toronto	19 211 462	10 950 022	527 547	30 689 031
Corporation de la ville de Windsor	2 520 651	1 436 703	69 217	4 026 571
Corporation du comté de Bruce	658 488	375 321	18 082	1 051 891
Corporation du comté de Dufferin	556 069	316 945	15 270	888 284
Corporation du comté de Grey	748 878	426 840	20 564	1 196 282
Corporation du comté de Hastings	1 023 529	583 384	28 106	1 635 019
Corporation du comté de Huron	594 068	338 602	16 313	948 983
Corporation du comté de Lambton	1 610 950	918 199	44 237	2 573 386
Comté de Lanark	657 601	374 816	18 058	1 050 475
Comté de Lennox et Addington	596 599	340 046	16 383	953 028
Comté de Northumberland	606 732	345 821	16 661	969 214
Comté d'Oxford	765 754	436 460	21 028	1 223 242
Comté de Renfrew	957 858	545 954	26 303	1 530 115
Comté de Simcoe	2 727 528	1 554 619	74 898	4 357 045
Comté de Wellington	1 429 141	814 572	39 244	2 282 957
Municipalité de district de Muskoka	593 558	338 312	16 299	948 169
Corporation de la municipalité de Chatham-Kent	931 366	530 855	25 575	1 487 796
Corporation du comté de Norfolk	759 467	432 876	20 855	1 213 198
Municipalité régionale de Durham	3 215 086	1 832 514	88 286	5 135 886
Municipalité régionale de Halton	2 986 367	1 702 149	82 006	4 770 522
Municipalité régionale de Niagara	2 872 468	1 637 231	78 878	4 588 577
Municipalité régionale de Peel	8 541 154	4 868 231	234 540	13 643 925
Municipalité régionale de Waterloo	2 968 255	1 691 826	81 508	4 741 589

GSMR/CADSS	Centres ON y va (provincial)	AGJE	Santé mentale de 2023	Financement total de 2023
Municipalité régionale de York	6 661 019	3 796 604	182 912	10 640 535
Comtés unis de Leeds et Grenville	718 874	409 739	19 740	1 148 353
Comtés unis de Prescott et Russell	1 314 350	749 146	36 092	2 099 588
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	805 037	458 849	22 106	1 285 992
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	1 464 873	834 939	40 225	2 340 037
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	1 480 481	843 834	40 654	2 364 969
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	799 262	455 557	21 948	1 276 767
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste. Marie	1 120 716	638 778	30 775	1 790 269
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	753 552	429 505	20 693	1 203 750
Conseil des services du district de Kenora	1 130 027	644 084	31 031	1 805 142
Conseil d'administration des services sociaux du district de Manitoulin-Sudbury	1 058 489	603 310	29 066	1 690 865
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	778 552	443 754	21 379	1 243 685
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	1 665 104	949 065	45 724	2 659 893
<b>TOTAL PROVINCIAL</b>	<b>101 224 969</b>	<b>57 695 540</b>	<b>2 779 639</b>	<b>161 700 148</b>

## Allocation pour la main-d'œuvre en garde d'enfants et petite enfance de 2023

GSMR/CADSS	Financement total de 2023
Corporation de la ville de Brantford	231 962
Ville de Cornwall	202 473
Ville du Grand Sudbury	407 087
Ville de Hamilton	1 209 889
Corporation de la ville de Kawartha Lakes	132 854
Corporation de la ville de Kingston	260 170
Corporation de la ville de London	854 921
Ville d'Ottawa	2 156 857
Corporation de la ville de Peterborough	225 866
Corporation de la ville de St. Thomas	161 993
Corporation de la ville de Stratford	112 572
Ville de Toronto	7 663 390
Corporation de la ville de Windsor	751 022
Corporation du comté de Bruce	113 323
Corporation du comté de Dufferin	95 185
Corporation du comté de Grey	153 817
Corporation du comté de Hastings	225 124
Corporation du comté de Huron	97 408
Corporation du comté de Lambton	301 965
Comté de Lanark	118 091
Comté de Lennox et Addington	98 665
Comté de Northumberland	118 658
Comté d'Oxford	150 028
Comté de Renfrew	157 786
Comté de Simcoe	697 417
Comté de Wellington	347 346
Municipalité de district de Muskoka	97 104
Corporation de la municipalité de Chatham-Kent	267 505
Corporation du comté de Norfolk	152 831
Municipalité régionale de Durham	1 097 929
Municipalité régionale de Halton	899 163
Municipalité régionale de Niagara	730 623
Municipalité régionale de Peel	2 875 601
Municipalité régionale de Waterloo	921 885
Municipalité régionale de York	2 295 140
Comtés unis de Leeds et Grenville	144 984
Comtés unis de Prescott et Russell	179 513
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	106 352
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	213 032
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	219 215
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	112 947
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste. Marie	159 297
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	141 328
Conseil des services du district de Kenora	149 553
Conseil d'administration des services sociaux du district de Manitoulin-Sudbury	144 123
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	83 625
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	290 128
<b>TOTAL PROVINCIAL</b>	<b>28 327 747</b>

## Annexe B – Allocations de 2023 pour le SPAGJE

GSMR/CADSS	Réduction des frais et rémunération de la main-d'œuvre	Administration	Total de l'allocation pour le SPAGJE de 2023
Corporation de la ville de Brantford	12 715 663	275 589	12 991 252
Ville de Cornwall	6 221 163	196 129	6 417 292
Ville du Grand Sudbury	19 684 578	367 284	20 051 862
Ville de Hamilton	78 294 573	1 003 596	79 298 169
Corporation de la ville de Kawartha Lakes	5 442 601	155 485	5 598 086
Corporation de la ville de Kingston	16 693 586	284 871	16 978 457
Corporation de la ville de London	63 303 758	790 250	64 094 008
Ville d'Ottawa	173 940 192	2 225 310	176 165 502
Corporation de la ville de Peterborough	14 567 891	276 433	14 844 324
Corporation de la ville de St. Thomas	7 095 303	177 987	7 273 290
Corporation de la ville de Stratford	6 338 616	169 549	6 508 165
Ville de Toronto	497 834 513	4 716 975	502 551 488
Corporation de la ville de Windsor	37 770 224	661 356	38 431 580
Corporation du comté de Bruce	7 446 637	167 088	7 613 725
Corporation du comté de Dufferin	7 938 113	176 299	8 114 412
Corporation du comté de Grey	8 132 397	189 660	8 322 057
Corporation du comté de Hastings	12 534 198	237 266	12 771 464
Corporation du comté de Huron	4 499 899	149 930	4 649 829
Corporation du comté de Lambton	13 033 204	247 251	13 280 455
Comté de Lanark	9 132 871	200 208	9 333 079
Comté de Lennox et Addington	4 022 300	138 116	4 160 416
Comté de Northumberland	5 481 328	158 931	5 640 259
Comté d'Oxford	6 503 147	177 495	6 680 642
Comté de Renfrew	6 637 008	164 627	6 801 635
Comté de Simcoe	52 931 749	744 051	53 675 800
Comté de Wellington	22 037 900	336 204	22 374 104
Municipalité de district de Muskoka	3 671 545	130 733	3 802 278
Corporation de la municipalité de Chatham-Kent	10 909 499	234 242	11 143 741
Corporation du comté de Norfolk	6 600 327	172 854	6 773 181
Municipalité régionale de Durham	109 345 880	1 382 824	110 728 704
Municipalité régionale de Halton	131 000 411	1 437 813	132 438 224
Municipalité régionale de Niagara	38 763 545	639 136	39 402 681
Municipalité régionale de Peel	194 493 637	2 118 637	196 612 274
Municipalité régionale de Waterloo	87 529 220	1 166 806	88 696 026
Municipalité régionale de York	254 763 144	2 700 874	257 464 018
Comtés unis de Leeds et Grenville	7 719 981	187 832	7 907 813
Comtés unis de Prescott et Russell	10 387 381	247 462	10 634 843
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	2 773 436	119 482	2 892 918
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	7 475 767	191 137	7 666 904
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	10 251 466	222 499	10 473 965
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	2 837 985	112 169	2 950 154

GSMR/CADSS	Réduction des frais et rémunération de la main-d'œuvre	Administration	Total de l'allocation pour le SPAGJE de 2023
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste. Marie	7 289 851	177 635	7 467 486
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	3 094 229	121 943	3 216 172
Conseil des services du district de Kenora	5 005 649	143 039	5 148 688
Conseil d'administration des services sociaux du district de Manitoulin-Sudbury	1 779 545	113 997	1 893 542
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	1 848 460	101 481	1 949 941
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	9 225 628	189 379	9 415 007
<b>TOTAL PROVINCIAL</b>	<b>2 007 000 000</b>	<b>26 299 914</b>	<b>2 033 299 912</b>